

1819. Index to the Journals.

BILLS sent up by the Assembly.

- " An Act to repeal in part an Ordinance passed in the " seventeenth year of His Majesty's Reign, intituled, " An Act for preventing accidents by fire," and " for other purposes therein-mentioned." Received by Message—read a first time, 42. Read a second time, 45. House in Committee, 45. Report with an amendment, 46. It is received, read and agreed to—To be engrossed, 49. Read a third time—an amendment proposed in the French version of the title of the bill—agreed to. The bill passed and ordered to the Assembly for acquiescence, 51. Returned agreed to, 67. Royal Assent, 147.
- " An Act to continue for a limited time, an Act passed in the fifty-seventh year of His Majesty's reign, " intituled, " An Act to facilitate the administration " of justice in certain small matters therein-mentioned in the Country Parishes." Received by message—read a first time, 42. Read a second time, 45. House in Committee—report without amendment, 52. Read a third time, passed—acquiescence of the House signified to the Assembly, 59. Royal Assent, 148.
- " An Act to continue for a limited time, an Act passed " in the fifty-seventh year of His Majesty's Reign, " intituled, " An Act to provide for the maintenance " of good order on Sundays and Holidays." Received by Message, read a first time, 55. Read a second time, 58. Motion to commit the same on the 1st of July next. Motion in amendment to refer the same to a Special Committee—It is agreed to, 58. Report without amendment, 92. It is agreed to, read a third time, passed and acquiescence of the House signified to the Assembly, 64. Royal Assent, 148.
- " An Act for better regulating the Common of the " Seigneurie of La Prairie de la Magdeleine." Received by message, read a first time, 63. Governor consents that the House may proceed therein as they think proper. Read a second time, referred to a Special Committee, and message sent to the Assembly requesting a communication of the proofs and documents on which the Bill is founded, 68. Message from the Assembly with the documents required—They are referred to the said Committee, 72. Report with amendments, 81. It is received and the question of concurrence to be put on the next sitting day, 83. It is put and the amendments are agreed to with amendments, 85. To be engrossed and read a third time, 87. This order discharged and the Bill to be re-committed, 89. House in Committee, 92, 94. Report with amendments, agreed to and to be engrossed, 96. Read a third time, passed and ordered to the Assembly for their concurrence, 103. A conference desired by the Assembly on the subject matter of the said amendments—It is agreed to, 117. Managers appointed to attend the said conference, 117, 118. They report the reasons offered by the Assembly for disagreeing to the twelfth amendment, 120. The House persist in their amendment; Notice thereof sent to the Assembly, 124.
- " An Act to make good a certain sum of money therein-mentioned, advanced to defray the expences of " the Civil Government of this Province for the year " one thousand eight hundred and eighteen. Received by message and read a first time, 66. Read a second time, 67. House in Committee, 71, 72. Report with amendments, 74. Motion that the report be received on the 1st day of June—an amendment proposed and agreed to, 74. The main motion rejected—dissent, 75. Read a third time, 76.—Passed and notice thereof sent to the Assembly, 77.
- " An Act to repeal an Act passed in the fifty-seventh " year of His Majesty's Reign, intituled, " An Act " more effectually to provide for the regulation of

Index des Journaux, 1819.

BILLS envoyés par l'Assemblée.

mens, 88. Il est reçu. Les amendemens sont lus et approuvés. Il doit être grossoyé et lu une troisième fois, 88. Cet ordre est déchargé et la 3e. lecture est remise, 91. Cet ordre déchargé et le Bill doit être pris de nouveau en considération, 95. Il y est fait plusieurs amendemens qui sont passés—Il doit être grossoyé de nouveau, 96. Amendement proposé au titre. Il passe et doit être grossoyé.—Le Bill doit être lu une 3e. fois, 98. Motion de remettre cette ordre. Elle est rejetée. Le Bill est lu une 3e. fois, passé et envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 102. L'Assemblée demande, par Message, une communications des plans, preuves et documens produits à cette Chambre au sujet de ce Bill. Ordre de les communiquer, 107. Il est renvoyé au Conseil avec la concurrence de l'Assemblée 118. La Sanction Royale est retenue, 149.

BILLS envoyés par l'Assemblée.

- " Acte pour rappeler partie d'une Ordonnance passée " dans la 17e. année du règne de Sa Majesté, intitulée, " Ordonnance pour prévenir les accidens du " Feu, et pour autres fins y mentionnées." Reçu par Message. Lu une première fois, 42. Lu une seconde fois, 45. La Chambre en Comité, *ibid.* Rapport avec un amendement, 46. Il est reçu, lu, et approuvé. Il doit être grossoyé, 49. Lu un 3e. fois.—Amendement proposé dans la version Française du titre. Il est approuvé. Le Bill passe et est envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence, 51. Elle y concourt et le renvoie, 67. Sanction Royale, 147.
- " Acte pour continuer pour un tems limité un Acte passé " dans la cinquante-septième année du Règne de Sa " Majesté, intitulé, " Acte pour faciliter l'adminis- " tration de la Justice dans certaines petites affaires " y mentionnées dans les Paroisses de Campagne." Reçu par message. Lu une première fois, 42. Lu une 2e. fois, 45. La Chambre en Comité. Rapport sans amendemens, 52. Lu une 3e. fois, passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 59. Sanction Royale, 148.
- " Acte pour continuer, pour un tems limité, un Acte passé " dans la 57e. année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte qui pourvoit au maintien du bon ordre " les jours de Fêtes et Dimanches." Reçu par message. Lu une première fois, 55. Lu une 2e. fois, 58.—Motion de le mettre en Comité le 1er. de Juillet prochain. Motion en amendement de le référer à un Comité Spécial. Elle est accordée, 58. Rapport sans amendemens, 62. La Chambre y concourt. Il est lu une 3e. fois, passé, et avis en est donné à l'Assemblée, 64. Sanction Royale, 148.
- " Acte pour mieux régler la Commune de la Seigneurie de " Laprairie de la Magdeleine " Reçu par Message. Lu une première fois, 63. Le Gouverneur consent que la Chambre procède sur ce Bill de telle manière qu'elle le jugera convenable. Lu une seconde fois, référé à un Comité Spécial. Message envoyé à l'Assemblée demandant une communication des preuves et documens sur lesquels ce Bill est fondé, 68. Message de l'Assemblée avec les documens demandés. Ils sont référés au Comité Spécial, 72. Rapport avec des amendemens, 81. Il est reçu, et la question de concurrence doit être mise à la prochaine séance, 83. Elle est mise. Les amendemens sont passés avec des amendemens, 85. Ils doivent être grossoyés et le Bill doit être lu une 3e. fois, 87.—Cet ordre est déchargé et le Bill doit être remis en Comité, 89. La Chambre en Comité, 92, 94.—Rapport avec amendemens. Ils sont passés et grossoyés, 96. Le Bill lu une 3e. fois, passé, et renvoyé à l'Assemblée pour sa concurrence aux amendemens, 103. Elle demande une conférence